



Commune de Roche
Conseil communal

Roche, le 10 septembre 2025

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

du préavis N° 45/2025 relatif à une «Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage sportif du terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos 'La Rotzérane'»

		Séances		Emoluments	Signatures
		02.09			
Rapporteur	Delacrétaz Olivier	X			
Membres	Weber Patrizia	X			
	Keller Christoph	X			
	Buch Raphaël	X			
	Teixeira Paulo	X			

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission nommée pour l'étude du préavis N° 45/2025 relatif à une «Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage sportif du terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos 'La Rotzérane'», s'est réunie en date du 02.09.2025 à la Maison de Commune en présence de Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal. Nous tenons à le remercier pour sa disponibilité ainsi que pour toutes les explications qu'il nous a apportées lors de cette séance. La commission des finances était présente lors de la première partie de cette réunion.

L'éclairage du terrain B de football date de 1979 pour une première partie et de 1988 pour le reste. Le système actuel est obsolète, très énergivore et les ampoules de rechange ne sont plus disponibles sur le marché.

Ce terrain permet au FC Roche et à ses nombreuses équipes, principalement des jeunes, de s'entraîner régulièrement. Certaines équipes d'adultes y jouent leurs matchs de championnat programmés en nocturne. A titre d'information, le terrain A n'est pas concerné par ce préavis, néanmoins l'option de l'installation d'un éclairage sur ce terrain dans le futur a été évoquée par la commission.

C'est pourquoi la Municipalité vous propose ce soir de remplacer l'éclairage actuel par des luminaires LED. Cette technologie a les avantages suivants :

- Diminution d'environ 2/3 de la consommation électrique
- Diminution de la pollution lumineuse, le système étant plus directif
- Conformité aux exigences de l'ACVF
- Plus besoin de pré-chauffage
- Possibilité de réguler la puissance lumineuse

Plusieurs offres ont été demandées. Pour des prix similaires, c'est l'offre de Romande Energie, plus détaillée, qui a été retenue. Des demandes de subsides auprès de différentes institutions seront faites une fois le projet réalisé.

Les mâts ont été contrôlés et sont conformes aux normes actuelles. Il n'est donc pas nécessaire de les remplacer.

Les travaux sont prévus pour fin octobre – mi-novembre.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis no 45/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage sportif du terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos «La Rotzérane» ;

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

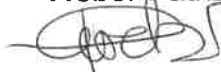
Décide : 1. d'autoriser la Municipalité à remplacer l'éclairage sportif du terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos «La Rotzérane» ;

2. d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 49'600.- TTC pour réaliser ces travaux ;

3. de financer ce montant par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt.

Ont signé :

Weber Patrizia



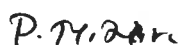
Keller Christoph



Buchs Raphaël



Texeira Paulo



Delacrétaz Olivier

